



Jusqu'à 60 € de remboursement

pour la souscription d'un forfait Offre Spéciale Illimité 5G+ ou International 5G

Offre valable du 18/11/2025 au 05/01/2026 inclus



Connectez-vous sur
odr.sfr.fr

OU

Flashez
le QR code :



1

Sélectionnez
l'offre de remboursement concernée

2

Complétez le formulaire
de demande de remboursement

3

Validez votre demande et suivez
l'avancée sur odr.sfr.fr

Êtes-vous éligible ? (Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous)

- Vous êtes client SFR La Carte ou RED by SFR
- Vous avez souscrit entre le 18/11/2025 et le 05/01/2026 à une offre spéciale Illimité 5G+ ou International 5G avec un engagement de 24 mois minimum.

Jusqu'à 60 € euros remboursés. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, de la première facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

Comment profiter de cette offre ?

- Connectez-vous sur odr.sfr.fr dans les 30 jours suivant votre achat.
- Saisissez votre identifiant et mot de passe
- Sélectionnez l'offre de remboursement concernée
- Validez le formulaire sans oublier de saisir votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier

Il ne sera répondu à aucune demande envoyée par courrier

Et après ?

- Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 5 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral de la première facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.
- Pour suivre votre demande, rendez-vous sur odr.sfr.fr

Vous bénéficierez de ce remboursement sous forme d'avoir sur une ou plusieurs factures (en fonction du montant mensuel de votre facture) jusqu'à épuisement du montant de l'avoir. Dans l'hypothèse où le client bénéficie déjà d'un avoir sur facture, ce dernier ne bénéficiera du remboursement par avoir de la présente offre qu'une fois le montant du précédent avoir déduit. Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte. Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 05/04/2026.
SFR - R.C.S. Paris 343 059 564 - 16 rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris
SFR FIBRE SAS - R.C.S. Meaux 400 461 950 - 10 rue Albert Einstein, 77420 Champs-sur-Marne

